

OPTION COMPLEMENT HOSPITALISATION

OPTION COMPLEMENT HOSPITALISATION /

En sortant de l'hôpital, vous avez à régler les prestations facturables comme la chambre particulière, la télévision, le repas visiteur, le lit accompagnant... qui ne sont jamais prises en charge par l'assurance maladie obligatoire.

L'Option Complément Hospitalisation comprend la prise en charge, sous forme de forfait journalier par personne protégée, des prestations suivantes :

• Chambre particulière avec nuitée	30 €/jour
• Frais d'accompagnement	27,50 €/jour (10 jours maxi.)
• Frais de télévision	3,50 €/jour (10 jours maxi.)

Chambre particulière avec nuitée

La mutuelle prend en charge ou rembourse la chambre particulière sur la base d'un tarif journalier (révisable annuellement) pour les établissements conventionnés et non conventionnés dans les conditions qui suivent :

- *Pour une durée illimitée en chirurgie*
- *Pour une durée limitée à 60 jours en hospitalisation médicale*
- *Pour une durée limitée à 30 jours par an en séjour psychiatrique et pour traitement lié à l'éthylisme*
- *Pour une durée limitée à 30 jours dans les services de réadaptation, rééducation et maison de convalescence*
- *Pour une durée limitée à 10 jours en maternité*

Le remboursement des dépenses réelles sera effectué à l'établissement dans le cas d'une délivrance de prise en charge, à l'adhérent sur présentation de la facture acquittée, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Frais d'accompagnement

Pour toute hospitalisation prise en charge, **la mutuelle** rembourse les dépenses réelles exposées par l'accompagnant, sur présentation des justificatifs des dépenses réglées à l'établissement de soins, avec un maximum journalier et un maximum total indiqués dans l'encadré ci-dessus.

Frais de télévision

Pour toute hospitalisation prise en charge, **la mutuelle** rembourse les frais de télévision sur présentation des justificatifs des dépenses réglées à l'établissement de soins, avec un maximum journalier et un maximum total indiqués dans l'encadré ci-dessus.

Cette option est accessible uniquement sous réserve de souscrire à une garantie santé.